



L'hébergement touristique à Lac-Simon

Rapport de l'activité consultative

Août 2019



MUNICIPALITÉ DE
LAC-SIMON

Activité organisée avec l'appui de l'agence Convercité

Rapport : Antoine Ravet-Claret
Matthieu Déborbe, urbaniste

Convercité

5570, avenue Casgrain, 3e étage
Montréal (Québec) H2T 1X9
Canada

Téléphone : 514 286.2663

www.convercite.org

Table des matières

Démarche et déroulement.....	4
Faits saillants	5
Résultat de l'activité	6
Thématique 1 : Les locations à court terme.....	6
Les avantages des locations à court terme pour la collectivité.....	6
Les inconvénients des locations à court terme pour la collectivité.....	6
Conditions dans lesquelles les locations à court terme devraient être autorisées	8
Thématique 2 : Les activités touristiques	10
Bienfaits et importance de l'activité touristique pour la communauté.....	10
Désavantages et superfluité de l'activité touristique pour la communauté	10
Types d'activités touristiques souhaités à Lac-Simon.....	11
Activité de priorisation.....	13



Démarche et déroulement

Au cours des dernières années, un nouveau type d'hébergement touristique a pris beaucoup d'ampleur et a mis à disposition de nombreuses résidences (maisons, appartements, chalets). Ce phénomène entraîne des enjeux de développement, d'habitation et de cohabitation. Considérant ces enjeux, une nouvelle réglementation est attendue par le Gouvernement du Québec à l'automne.

La Municipalité de Lac-Simon, en Outaouais, est une destination de villégiature. Le tourisme y a été identifié comme un des principaux leviers de développement lors d'une précédente consultation. Afin de définir un nouvel encadrement qui permet d'en retirer les bénéfices et d'en minimiser les inconvénients, la Municipalité a ressenti le besoin de consulter sa population sur la question de l'hébergement touristique.

En collaboration avec l'agence Convercité, la Municipalité a tenu une assemblée consultative le samedi 3 août 2019, de 9h30 à midi. Une quarantaine de résidents y ont participé.

Les participants ont été répartis aléatoirement à 5 tables pour y prendre part à un groupe de discussion. À chaque table était présent un animateur de Convercité. Le déroulement de l'assemblée a pris la forme suivante :

09:30 Accueil des participants et répartition aux tables

09:45 Mot d'ouverture

09:50 Présentation des enjeux et thématiques

10:00 Discussions thématiques

Thématique 1 : locations à court terme et AirBNB

10:30 Thématique 2 : tourisme et hébergement à Lac-Simon

11:00 Plénière : retour par table

11:15 Pause-café

11:30 Activité de priorisation

11:45 Synthèse et présentation des étapes à suivre

Faits saillants

- Les participants ont partagé plus d'inconvénients que d'avantages à la location à court terme pour la collectivité;
- Plusieurs participants craignent l'augmentation de locations avec le temps et de pair, la multiplication des nuisances associées.
- La vaste majorité des participants de l'ensemble des tables souhaitent le contrôle des locations par l'implantation d'un mécanisme de délivrance de permis. Ce mécanisme servirait d'abord à responsabiliser les locateurs afin de les inciter à mieux encadrer leurs locataires;
- Pour la majorité des participants, la réglementation actuelle concernant les comportements permis sur le lac est perçue comme insuffisante. Elle souhaite que cette dernière soit clarifiée et resserrée¹. Les participants souhaitent également que plus de mesures soient prises pour assurer le respect des règlements;
- Les discussions ont parfois suscité de vives réactions à certaines tables. L'hébergement touristique semble être un enjeu important pour plusieurs participants;
- Les locateurs présents aux tables de discussion souhaitent pouvoir continuer de louer leur propriété, ils semblaient donc ouverts à l'établissement de certaines conditions à l'obtention des permis nécessaires;
- Malgré l'identification de plusieurs inconvénients aux activités touristiques à Lac-Simon, les répondants reconnaissent, de manière générale, leur importance pour la vitalité de la région. Plusieurs activités touristiques à développer ont été proposées à chaque table de discussion, dont certaines en lien avec le secteur nautique et le lac.



¹ La Municipalité dispose de pouvoirs limités en la matière, considérant le partage de certaines compétences entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal.

Résultats de l'activité

THÉMATIQUE 1: LES LOCATIONS À COURT TERME

Les participants étaient d'abord invités à exposer les avantages et inconvénients qu'ont, à leurs yeux, les locations à court terme sur la collectivité. De manière générale, la liste des inconvénients a été plus longue que celle des avantages.

Les avantages des locations à court terme pour la collectivité

Avantage 1: Retombées économiques (5 tables)

Les retombées économiques découlant des locations à court terme sont l'avantage le plus mentionné lors de la consultation. Il a été mentionné aux 5 tables. Les commerces, comme les épiceries et les restaurants, et ceux offrant des services touristiques sont mentionnés comme ceux bénéficiant le plus des locations à court terme. La construction de la nouvelle épicerie Métro à Chénéville est, selon plusieurs participants, un symbole de l'impact de retombées économiques du tourisme. Une table de discussion précise que ces retombées économiques sont plutôt à l'échelle régionale. Par exemple, Chénéville, municipalité limitrophe à Lac-Simon, en profiterait plus puisqu'elle comprend un noyau villageois dont Lac-Simon est dépourvu. En effet, Lac-Simon est un lieu presque uniquement de villégiature. Une table mentionne également la création d'emplois locaux que génèrent les locations touristiques.

Avantage 2: Accessibilité et visibilité de la région (4 tables)

Toutes les tables, sauf une, mentionnent comme avantages la hausse de l'accessibilité et le rayonnement de la région que génèrent les locations à court terme. La capacité d'accueil des hébergements permet une plus grande visibilité, et c'est un levier de développement touristique régional. Ces locations permettent à plus de gens de connaître et de profiter de la région. Une table précise que ce type de location ne profite pas seulement aux touristes, mais permet également aux résidents de la région de recevoir des gens de l'extérieur, tels que leurs familles et amis.

Avantage 3: Développement de la municipalité (3 tables)

À trois des tables de discussion, les locations touristiques sont considérées comme un levier de développement immobilier. Ces participants voient la plus-value pour les propriétaires que représente la location comme un incitatif à l'achat et à la construction de propriétés dans la région. Cette attractivité permettrait d'éviter des dévaluations foncières. Les participants d'une table mentionnent également que cette possibilité de revenu supplémentaire incite les propriétaires à rénover leur bien plus souvent. Par la suite, la concurrence entre locataires crée un cercle vertueux de rénovation et d'embellissement qui augmente la qualité du paysage de la municipalité. Il est précisé que ces rénovations par la suite profitent à la Municipalité, car la hausse de la valeur foncière des propriétés entraîne une augmentation de leurs taxes foncières.

Les inconvénients des locations à court terme pour la collectivité

Inconvénients 1: Tapage (5 tables)

Le sujet du bruit est revenu fréquemment dans tous les groupes de discussions. Les tapages nocturnes et diurnes sont réprochés par la majorité des participants à chaque table. Plusieurs exemples sont présentés, comme des feux d'artifice tard le soir, de la musique faisant écho sur le

lac à toute heure, des fêtes organisées sur les terrains loués, l'augmentation du nombre de bateaux à moteur bruyant, etc. Les participants mentionnent une ignorance ou une insouciance du bon voisinage et des règlements municipaux de la part des touristes à Lac-Simon. Ils mentionnent également que, selon eux, la Municipalité n'a présentement pas les ressources nécessaires pour surveiller le lac et les comportements des touristes de manière appropriée.

Inconvénient 2 : Qualité de l'environnement (5 tables)

Chaque groupe de discussion considère que le tourisme participe à une certaine dégradation de l'environnement naturel à Lac-Simon. Plusieurs participants suggèrent que les touristes viennent à Lac-Simon avec une mentalité à court terme en ne se préoccupant pas de l'état du lac. Le sujet de la pollution du lac a été abordé par toutes les tables de discussion. Plusieurs formes de pollution sont mentionnées, telle l'insalubrité (déchets sur les terrains, les berges, le lac et la plage), la pollution des bateaux à moteur par leur utilisation et la contamination possible lorsqu'ils sont mal nettoyés.

Trois tables ont également mentionné une dégradation de l'environnement produite par la suroccupation des sites en locations. Ce dépassement de capacité se ferait sentir d'abord en ce qui a trait au réseau routier, par l'augmentation du trafic créant plus de pollution, plus de pollution sonore et la dégradation accélérée des chemins de gravier. Elle se ferait également sentir au niveau de l'occupation des terrains. Selon certains répondants, la suroccupation des terrains entraîne des risques de contamination des eaux par la surutilisation des fosses septiques de certaines habitations. Elle entraînerait aussi la diminution de la qualité du paysage visuel du lac par l'installation de tentes sur les sites.

Inconvénient 3 : Sécurité (4 tables)

Des enjeux de sécurité ont été mentionnés à quatre des tables de discussions. Plusieurs mentionnent le non-respect de la propriété privée de la part de certains locataires, autant des quais privés que des terrains. Ce phénomène, qualifié d'envahissement par certains, est une cause de sentiment d'insécurité et de perte d'intimité pour les participants en question. Plusieurs mentionnent également avoir peur des comportements téméraires de la part des touristes, précisant qu'ils agissent parfois sous influence d'alcool ou de drogues. Quelques participants craignent alors les réactions des touristes lors d'intervention vis-à-vis de leur comportement (appel de la police ou intervention personnelle). Deux tables mentionnent également des problèmes de sécurité par rapport aux surnombres de bateaux à moteur circulant sur le lac. Enfin, quelques répondants mentionnent une hausse de risques d'incendie causé par les touristes adeptes de feux de camps et de feux d'artifice.

Inconvénient 4 : Manque de sentiment de communauté (2 tables)

Selon certains participants, le nombre de plus en plus élevé de locations touristiques nuit à la création d'un esprit de communauté à Lac-Simon. Les résidences étant dédiées aux touristes de passage ne permettraient pas de tisser des liens entre les résidents de Lac-Simon. Ils mentionnent également que ceux qui achètent avec l'objectif de louer voient leur propriété comme un investissement, et qu'ils ne s'impliqueraient alors pas, ou peu, dans la communauté. La possession de certaines résidences par des compagnies d'hébergement touristique est mentionnée.

Commentaires généraux

Certains participants craignent que l'ensemble des inconvénients qui découlent des locations à court terme entraîne une dévaluation éventuelle de leur propriété. Un participant mentionne être témoin du début d'une certaine migration de résidents vers d'autres lieux de villégiatures plus paisibles et exprime un sentiment de dépossession du lac.

Conditions auxquelles les locations à court terme devraient être autorisées

Après avoir déterminé les avantages et inconvénients relatifs aux locations à court terme, les participants étaient invités à se positionner et à proposer des conditions auxquelles les locations à court terme devraient être autorisées. Les conditions proposées se regroupent principalement sous deux catégories de réglementation, soit la réglementation des locations, régulant les locateurs, et la réglementation des comportements, régulant les locataires.

Réglementation et gestion des locations

La majorité des conditions proposées concerne un mécanisme de gestion des locations. Certains proposent l'établissement d'un registre municipal, d'autres la création d'une association des locateurs. Les mécanismes proposés prennent différentes formes, mais ont tous les mêmes objectifs, soit un contrôle et un encadrement plus serré des locations.

Cette question de l'instauration d'un système de gestion octroyant des permis de location sous certaines conditions a été abordée à toutes les tables. Le permis pourrait être suspendu en cas de non-respect de ces conditions. Les documents de conditions mentionnés portent différents noms d'une table à l'autre : certains parlant de code d'éthique, d'autres évoquent une charte des locations.

Plusieurs propositions ont été faites aux tables de discussion par rapport à la portée de la réglementation sur les locations, telles :

- Avoir l'autorisation de ses voisins;
- Obliger les locateurs à être membres de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)²;
- Obliger la sécurisation des voisins par l'installation de clôtures délimitant le périmètre du terrain loué;
- Limiter le nombre de nuitées, par année, pouvant être mise en location;
- Interdire les locations de fin de semaine en été et établir la location à une semaine minimum;
- Limiter le nombre d'occupants lors des locations et s'assurer que la capacité des fosses septiques correspond aux nombres maximums de locataires établis;
- Limiter le nombre de résidences en location sur le territoire de Lac-Simon;
- Établir une distance minimale entre les résidences mise en location;
- Réserver les locations aux personnes physiques propriétaires, interdire les compagnies de location passant par des tiers ou des plateformes comme AirBNB.

Deux tables ont abordé le sujet du zonage pour l'application d'une nouvelle réglementation. À ce sujet, elles ont eu des opinions opposées. L'une en est venue à la conclusion que les zones où la location est permise devraient être limitées. Il faudrait donc adapter la réglementation selon les

² La *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, c. E-14.2) oblige actuellement les exploitants de résidence de tourisme à obtenir une attestation de classification, laquelle est délivrée par la CITQ.

enjeux et conditions des différentes zones. L'autre table en est plutôt venue à la conclusion que les mêmes conditions et règlements devraient être appliqués sur l'ensemble du territoire, pour ne pas privilégier certaines zones ni en "sacrifier" d'autres.

Plusieurs participants mentionnent que ce sont les locateurs qui profitent, à titre personnel, des locations touristiques et donc qu'ils devraient être tenus responsables du contrôle et de la supervision de leurs locataires. Ils voient alors le concept de permis comme un bon outil pour encadrer les comportements de locataires, par la responsabilisation des locateurs. En effet, plusieurs participants mentionnent spécifiquement qu'il revient à celui qui héberge des visiteurs d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le civisme de ses locataires.

À cet effet, plusieurs tables de discussion abordent le sujet des contrats locataire/locateur. Selon plusieurs participants, le contrôle des locataires passe d'abord par la signature d'un contrat le permettant. Un participant propose que les locateurs demandent un acompte supplémentaire lors des locations, remboursable à condition du bon comportement et du respect du voisinage par les locataires. Les membres d'une autre table proposent d'instaurer un contrat type de location à faire signer obligatoirement lors de toute location à Lac-Simon. Ce contrat type de la Municipalité pour être bonifié par chacun, mais non réductible. Un participant propose de s'inspirer du contrat type de la CITQ pour le montage du contrat type du Lac-Simon. Enfin, certains suggèrent que les locateurs devraient être obligatoirement joignables en tout temps en cas d'inconduite de leurs locataires et qu'ils devraient être en mesure de corriger la situation rapidement.

Réglementation des comportements et surveillance

Outre les réglementations et conditions pour les locations, plusieurs participants ont déploré le laxisme de la réglementation municipale sur les comportements des usagers du lac. En plus de qualifier la réglementation en vigueur d'insuffisante, plusieurs participants mentionnent également que la Municipalité n'a pas actuellement les ressources pour la faire respecter. Ils souhaitent donc que soit établie une réglementation plus stricte, et que soient mises en place des dispositions pour la faire respecter³.

Deux tables mentionnent que plusieurs des inconvénients cités précédemment ne sont pas uniquement causés par les touristes. Ils jugent donc qu'il ne faut pas uniquement intervenir au niveau des locations à court terme pour régler les problèmes de cohabitation à Lac-Simon, et qu'il faut plutôt agir sur les comportements de tous les usagers du lac.

C'est d'abord au niveau du bruit et du tapage que les participants jugent la réglementation insuffisante. Plusieurs participants ont partagé leur sentiment d'impuissance devant cette situation, mentionnant notamment que la police ne se déplace pas lors des cas de tapage. Ils souhaitent qu'un couvre-feu soit instauré de manière claire.

Plusieurs résidents souhaitent également que soit établi un plus grand contrôle sur les embarcations nautiques. Les participants proposent une réglementation limitant le nombre de bateaux, limitant

³ Comme mentionné plus haut, la Municipalité dispose de pouvoirs limités en la matière, considérant le partage de certaines compétences entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal. Le but du présent rapport étant de faire état des préoccupations et pistes de solutions soulevées par le public lors de l'événement du 3 août 2019, cet enjeu et piste de solution est tout de même portée à la connaissance du lecteur.

leur longueur et obligeant la présence de toilettes et de poubelles sur les bateaux de plus d'une certaine taille⁴.

Afin de faire respecter les règlements en vigueur, les participants souhaitent que la Municipalité se dote des ressources nécessaires, matérielles et humaines. Ils souhaitent que soient instaurées des mesures dissuasives efficaces, telles que l'émission de contraventions, et/ou que les permis de locations soient suspendus en cas d'infraction.

THÉMATIQUE 2 : LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

La deuxième thématique de l'activité consultative portait sur les activités touristiques. Les participants étaient d'abord sondés sur l'importance et les bénéfices que ces activités avaient pour la communauté.

Bienfaits et importance de l'activité touristique pour la communauté

Les bénéfices reliés à l'activité touristique qui sont ressortis lors de la consultation sont généralement les mêmes que ceux qui avaient été identifiés pour la location à court terme. Les participants ont donc en grande majorité mentionné à nouveau les retombées économiques et l'attractivité de la région. Un nouvel enjeu est tout de même ressorti, concernant l'animation du territoire. Certains participants jugent que les activités touristiques sont nécessaires pour que Lac-Simon ne devienne pas un village fantôme.

Désavantages et superfluité de l'activité touristique pour la communauté

Au niveau des désavantages reliés aux activités touristiques, les enjeux ressortis sont en grande partie différents de ceux concernant l'hébergement touristique. Plusieurs participants croient que les bénéfices économiques escomptés du fait des activités touristiques ne se font pas sentir, car l'offre n'est pas assez diversifiée. L'on parle du lac comme l'unique attraction touristique à Lac-Simon. L'on mentionne que les commerces ou services touristiques survivent difficilement à Lac-Simon, car les activités touristiques sont presque nulles lors de la saison hivernale. Une table mentionne également que le développement touristique à Lac-Simon ne profite pas à la communauté, car il n'a pas entraîné le développement escompté d'un service des loisirs municipal.

Les participants mentionnent également qu'en saison estivale, étant quasiment l'unique attraction du lieu, le lac est surutilisé. Selon eux, les activités touristiques deviennent alors néfastes pour la communauté, car elles dépassent la capacité d'accueil du lac en été. Par exemple, la pratique excessive des sports nautiques mettrait en péril les berges du lac.

⁴ La même observation que précédemment concernant les compétences municipales est aussi valide en lien avec les embarcations, celles-ci n'étant pas de compétence municipale. Ainsi, il n'existe pas de mécanisme légal reconnu permettant de lier des infractions en matière de navigation ou de stationnement d'embarcations et l'autorisation municipale d'effectuer un usage sur une propriété privée, puisqu'une des deux matières ne fait pas partie des compétences de la Municipalité.

Types d'activités touristiques souhaitées à Lac-Simon

Les participants étaient par la suite invités à identifier les types d'activités touristiques qu'ils aimeraient voir se développer à Lac-Simon. Voici une liste des activités proposées :

- Activités hivernales :
 - Glissades;
 - Ski de fond;
 - Carnaval hivernal;
 - Construction annuelle d'un fort de glace;
- Activités nautiques non motorisées* :
 - Plongée sous-marine;
 - Pêche;
 - Voilier;
 - Kayak;
 - *Paddleboard*;
 - Canot;
- Activités de plein air et écotourisme :
 - Sentiers de randonnées;
 - Mise en valeur du site des chutes Lockbow et création d'un parc régional en collaboration avec Chénéville;
 - Érablière;
 - Mise en valeur de différents boisés;
 - Mise en valeur de l'île du Canard blanc;
 - Construction d'un belvédère donnant sur le lac;
- Activités culturelles, familiales et éducatives :
 - Tour du lac en bateau avec un guide;
 - Géo rallye, Circuit du lac Simon;
 - École de voile;
 - Zoo;
 - Colonies de vacances pour les jeunes;
 - Jardins aquatiques;
 - Festival des arts;
 - Festivités *country*;
- Sport et loisir :
 - La traversée annuelle à la nage du lac Simon;
 - Terrain de tennis;
 - Terrain de badminton;
 - Terrain de volleyball;
 - Jeux d'échecs extérieurs;
 - Tables de tennis de table extérieures;

*Concernant les activités nautiques non motorisées, il est à noter que les participants souhaitant le développement de ce genre d'activités précisent qu'elles requièrent une zone protégée. Ils mentionnent que leur pratique est actuellement dangereuse vu le nombre de bateaux à moteur circulant sur le lac.

Commentaires généraux

Plusieurs participants mentionnent un déficit de vitalité à combler à Lac-Simon. Ils jugent que la municipalité devrait recevoir et organiser plus d'évènements. Un manque de communication et de publicité des évènements est également mentionné à quelques reprises. Les membres d'une table de discussion croient que la Municipalité devrait avoir un responsable des loisirs. Un participant souhaite que la municipalité de Lac-Simon crée sa propre marque de commerce pour se différencier des autres destinations de villégiature de la région.

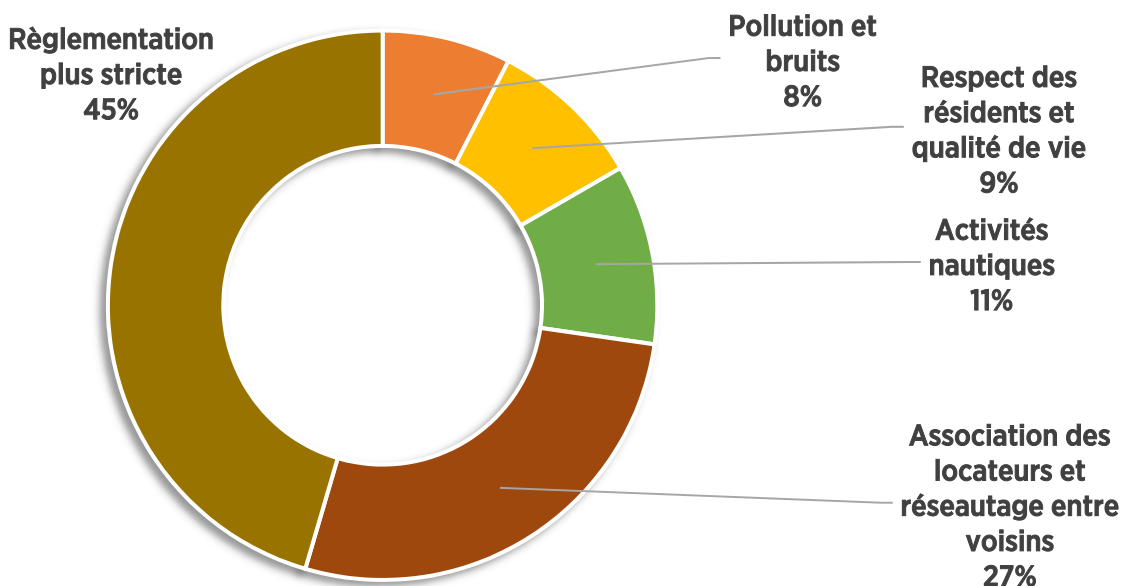
ACTIVITÉ DE PRIORISATION

À la suite des discussions, une plénière a permis à chaque table de partager avec les autres les faits saillants de leurs discussions. Cet échange a permis d'établir les 5 priorités suivantes :



- Activités nautiques
- Pollution et bruit
- Respect des résidents et qualité de vie
- Association des locateurs et réseautage entre voisins
- Réglementation plus stricte

Les participants étaient par la suite invités à voter pour les priorités qu'ils jugeaient les plus importantes. Chaque participant disposait de deux votes. Voici les résultats de cette activité de priorisation :



Deux enjeux ressortent clairement de cet exercice. La modification de la réglementation a reçu près de la moitié (45%) des votes. Comme chaque participant avait deux votes, c'est presque la totalité des participants qui priorise cet enjeu par rapport aux autres. L'enjeu de la création d'une association de locateurs ou d'un réseau de voisins exerçant un certain contrôle sur les locations touristiques arrive en deuxième position récoltant 27% des votes.

Conclusion

L'activité tenue le 3 août 2019 a permis de situer les préoccupations et les attentes des résidents interpellés par l'enjeu des résidences de tourisme, notamment en rive du lac Simon, ainsi que d'ouvrir la discussion sur la question plus large des activités touristiques et de l'orientation à donner à leur développement. Si la majorité des personnes ayant participé croit que la quantité de résidences de tourisme autour du lac est excessive, l'analyse des inconvénients associés par les participants à cet usage suggère que c'est surtout pour des questions de nuisances et d'impacts sur le voisinage qui frisent l'intolérable pour plusieurs. Le bruit et le tapage à toute heure, la suroccupation des unités qui génère des problèmes environnementaux (installations septiques surutilisées, déchets et malpropreté), et les réactions parfois abruptes des locataires dont certains participants ont fait part en anecdotes, expliquent l'effritement du sentiment de sécurité et d'appartenance au lieu.

Face à ces enjeux, les participants mettent de l'avant, en premier lieu, une réglementation plus stricte et mieux appliquée : c'est ce qu'a révélé l'exercice de priorisation effectué en fin de matinée. Le défi pour la municipalité est ici de concilier ce besoin de base qu'est la sécurité dans le milieu de vie, avec la nécessité d'un développement touristique bénéficiant à la collectivité. Si les résidences de tourisme représentent actuellement une nuisance, le fait que la réglementation soit nommée comme première priorité montre bien que les résidents sont prêts à vivre avec les résidences de tourisme, en autant qu'elles soient bien encadrées.

Bien que la Municipalité soit limitée par les grands principes juridiques applicables au Canada et par ses champs de compétences légales, les conditions auxquelles les participants étaient prêts à ce que les résidences de tourisme soient autorisées trouvent écho dans certains outils d'urbanisme : mesures d'évaluation des projets évoquant un règlement d'usage conditionnel, normes de la réglementation d'urbanisme (zonage, construction) telles que le contingentement des résidences de tourisme, la distance minimale entre deux résidences de tourisme, l'installation de clôtures, nombre d'occupants en lien avec la capacité de l'installation septique.

D'autres conditions avancées par les participants suggèrent qu'une meilleure application de la réglementation en vigueur serait également de nature à pacifier le milieu : obligation d'avoir une attestation de la CITQ, obligation de maintenir l'installation septique en état et de s'assurer de sa fonctionnalité sont déjà en vigueur.

Mentionnons également que les résidences de tourisme, qui pallient un manque de services d'hébergement touristiques dans cette région au potentiel touristique évident, ne sont qu'un élément dans le portrait des gestes suggérés pour mieux développer le tourisme à Lac-Simon. En effet, les participants ont surtout mentionné l'absence d'activités hivernales et d'activités plus variées que les seules activités nautiques, mais également, le besoin de développer des activités nautiques avec en tête le respect du milieu, tant naturel qu'humain.

L'objectif qui se dégage donc des deux volets de consultation du 3 août 2019 est que Lac-Simon soit une municipalité animée, sûre et agréable à vivre, et une activité touristique diversifiée et respectueuse de son milieu est certainement une clé importante de cette vision.



MUNICIPALITÉ DE
LAC-SIMON